

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 14 avril 2015 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet suppléant.

Sont présents : Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Stéphane Berthe, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et madame Marie-Josée Beaupré.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, Anouk Racette, directrice du transport collectif et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9867-04-15 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte

ADOPTÉ

9868-04-15 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout du point 42.1.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2015
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1<sup>er</sup> avril 2015
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de mars 2015
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du comité de transport
9. Rapport de comité d'aménagement
10. Résolution afin de modifier l'horaire du circuit externe numéro 140
11. Avis de motion pour l'adoption du projet de règlement numéro 114-38 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25, 25B, 30 et 30G, **à partir du 21 juin 2015**

12. Avis de motion pour l'adoption du projet de règlement numéro 113-43 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 16 et 18, **à partir du 21 juin 2015**
13. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP taxi de Terrebonne relativement à la desserte du secteur Urbanova
14. Demande au CRT Lanaudière – Achat d'abribus
15. Autorisation de paiement à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) – Édicule de la gare de Mascouche
16. Agence de vente de titres – Dépanneur Montée Masson à Mascouche
17. Production et conception graphique de la carte routière et réseau
18. Publicités «Hommage aux aînés» et gratuité pour les 65 ans et plus par Le Trait d'Union et La Revue
19. Publicité concernant l'Éco-passe publiée par Le Trait d'Union et La Revue
20. Publicité relative à l'invitation aux consultations publiques en transport en commun
21. Départ à la retraite d'une employée occupant le poste de répartitrice adjointe au transport adapté
22. Abolition du poste de « Répartiteur adjoint au transport adapté »
23. Création d'un poste de « Technicien au transport adapté »
24. Abolition du poste de « Préposé au transport adapté »
25. Nomination d'une technicienne au transport adapté
26. Demande de dérogation
27. Engagement d'un « Ingénieur – Gestion des cours d'eau »
28. Report de la séance du comité administratif du mois de mai 2015
29. Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2015-2016
30. Renouvellement des assurances générales
31. Adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière
32. Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres

33. Appui à la Ville de Mascouche – Projet de loi privé
34. Appui à la Conférence régionale des élus(es) – Limites des unités d'aménagement
35. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne
36. Assistance à la séance d'information publique sur le projet de PMGMR 2015-2020
37. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-4 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés* »
38. Demande de prolongation de délai pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-3 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale de 2014 des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé* »
39. Autorisation de paiement - Engagement de la MRC dans le cadre du démarrage du Centre Expo Les Moulins
40. Examen du règlement de zonage numéro 1001-244, du règlement numéro 1006-014 sur les usages conditionnels et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-033 de la Ville de Terrebonne
41. Examen des règlements de zonage numéros 1103-32 et 1103-33 de la Ville de Mascouche
42. Autres sujets
  - 42.1 Formation en planification pour le service de transport en commun
43. Période de questions
44. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9869-04-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2015

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2015 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9870-04-15 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 1<sup>er</sup> avril 2015

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1<sup>er</sup> avril 2015 soit trouvé conforme et n conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9871-04-15 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 132 129,65\$ pour le mois d'avril 2015, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Avril 2015* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-38 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 19 971,13\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9872-04-15 Liste des chèques émis au mois de mars 2015

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2015, pour un montant de 3 245 837,23\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mars 2015* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-39 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 326,34\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9873-04-15 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Avril 2015* »).

ADOPTÉ

9874-04-15 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 14 avril 2015 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9875-04-15 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 14 avril 2015 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9876-04-15 Résolution afin de modifier l'horaire du circuit externe numéro 140

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire du circuit externe numéro 140, soit et est modifié conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9877-04-15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 114-38 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25, 25B, 30 et 30G, à partir du 21 juin 2015

Monsieur Stéphane Berthe donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 114-38 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25, 25B, 30 et 30G, **à partir du 21 juin 2015.**

9878-04-15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 113-43 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 16 et 18, à partir du 21 juin 2015

Monsieur Gabriel Michaud donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-43 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 16 et 18, **à partir du 21 juin 2015.**

9879-04-15 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP taxi de Terrebonne relativement à la desserte du secteur Urbanova

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP Taxi Terrebonne relativement à la desserte du secteur Urbanova de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP Taxi Terrebonne relativement à la desserte du secteur Urbanova de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

9880-04-15 Demande au CRT Lanaudière – Achat d'abribus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter cinq (5) abribus et de remplacer cinq (5) abribus sur le territoire de la MRC Les Moulins, et ce, afin de répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT Lanaudière de procéder à l'achat de dix (10) abribus, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports.

ADOPTÉ

9881-04-15 Autorisation de paiement à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) – Édicule de la gare de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé, par sa résolution numéro 8473-08-12, la signature d'une entente entre l'AMT et la MRC Les Moulins relativement à l'édicule de la gare de Mascouche;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la MRC doit verser à l'AMT un second et dernier versement de 50 244,08\$, incluant les taxes,

CONSIDÉRANT la facture numéro 90007286 transmise à la MRC par l'AMT ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'AMT, la somme de 50 244,08\$ relativement à l'édicule de la gare de Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-40 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 50 244,08\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-442 « *Équipements métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9882-04-15 Agence de vente de titres – Dépanneur Montée Masson à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Dépanneur Montée Masson situé au 605, Montée Masson à Mascouche a été vendu à un autre propriétaire et qu'il souhaite y poursuivre la vente de titres de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte que l'entreprise Dépanneur Montée Masson située au 605, Montée Masson à Mascouche continue d'être une agence de vente de titres de transport, conditionnellement à ce que le nouveau propriétaire fournisse les documents requis dans le contrat de prêt de consignation.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt de consignation avec le représentant autorisé de l'entreprise Dépanneur Montée Masson.

ADOPTÉ

9883-04-15 Production et conception graphique de la carte routière et réseau

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun la production d'une nouvelle carte routière et réseau du territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 13 avril 2015 présentée par monsieur Michel Piché de l'entreprise Cartes C.P. Enr. à la MRC Les Moulins relativement à la production d'une nouvelle carte routière et réseau ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la production d'une nouvelle carte routière et réseau du territoire de la MRC Les Moulins, pour un montant ne dépassant pas 16 020,00\$, excluant les taxes, le tout selon les modalités prévues dans la soumission datée du 13 avril 2015 présentée par monsieur Michel Piché de l'entreprise Cartes C.P. Enr.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-41 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier jusqu'à concurrence de 16 020,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9884-04-15 Publicités «Hommage aux aînés» et gratuité pour les 65 ans et plus par Le Trait d'Union et La Revue

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire publier des publicités dans le journal Le Trait d'Union et dans le journal La Revue afin de rendre hommage aux aînés et pour informer de la gratuité du transport pour les 65 ans et plus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire dans le journal Le Trait d'Union relativement à la gratuité pour les 65 ans et plus, au coût de 810,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ledit journal sur présentation de la facture.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire dans le journal La Revue, relativement à la gratuité pour les 65 ans et plus au coût de 970,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ledit journal sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-42 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 780,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 « *Publicité – Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9885-04-15 Publicité concernant l'Éco-passe publiée par Le Trait d'Union et La Revue

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire publier dans les journaux locaux des publicités concernant l'Éco-passe ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire publier la publicité concernant *l'Éco-passe*, dans le journal La Revue pour un montant total de 970,00\$, excluant les taxes et dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant total de 846,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer lesdits journaux sur présentation des factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-43 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 816,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Transport en commun – Publicité, information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9886-04-15 Publicité relative à l'invitation aux consultations publiques en transport en commun

CONSIDÉRANT la tenue des consultations publiques sur le transport collectif qui auront lieu les 5 et 13 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire paraître une publicité pour la tenue des consultations publiques sur le transport collectif ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;



Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retenir une publicité dans le journal La Revue, pour un montant de 970,00\$, excluant les taxes et dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant de 846,00\$, excluant les taxes, relativement aux consultations publiques sur le transport collectif qui auront lieu les 5 et 13 mai 2015.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-44 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 816,00\$, excluant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2370-341 «*Publicité - information*».

ADOPTÉ

9887-04-15 Départ à la retraite d'une employée occupant le poste de répartitrice adjointe au transport adapté

CONSIDÉRANT la lettre du 28 juillet 2014 de madame Carole Messier, répartitrice adjointe au transport adapté, informant de son départ à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015;

Il est proposé et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est accepté le départ à la retraite de madame Carole Messier, répartitrice adjointe au transport adapté, à compter du 20 juin 2015.

QUE les membres du conseil remercient madame Carole Messier pour ses dix-neuf années de service au sein de la MRC Les Moulins et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9888-04-15 Abolition du poste de « Répartiteur adjoint au transport adapté »

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'abolir le poste de « Répartiteur adjoint au transport adapté »;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le poste de « Répartiteur adjoint au transport adapté » soit et est aboli à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

ADOPTÉ

9889-04-15 Création d'un poste de « Technicien au transport adapté »

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un nouveau poste de « Technicien au transport adapté » ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un nouveau poste de « Technicien au transport adapté » dont l'échelle salariale sera celle du poste de classe 5, soit et est créé, et ce, à compter du 4 mai 2015.

ADOPTÉ

9890-04-15 Abolition du poste de « Préposé au transport adapté »

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'abolir le poste de « Préposé au transport adapté »;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le poste de « Préposé au transport adapté » soit et est aboli à compter du 4 mai 2015.

ADOPTÉ

9891-04-15 Nomination d'une technicienne au transport adapté

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau poste de « Technicien au transport adapté » à compter du 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de « Préposé au transport adapté » à compter du 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie-Claude Gravel occupe actuellement le poste de « Préposé au transport adapté »;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de l'abolition du poste de « Préposé au transport adapté » et des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de nommer madame Annie-Claude Gravel au poste de « Technicienne au transport adapté »;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Annie-Claude Gravel soit et est nommée au poste de « Technicienne au transport adapté » à compter du 4 mai 2015 à raison de 34 heures par semaine. La rémunération sera établie à la classe 5, débutant à l'échelon 8. Le prochain changement d'échelon se fera à sa date anniversaire habituelle d'entrée en fonction pour la MRC Les Moulins. Aucune période de probation n'est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

9892-04-15 Demande de dérogation

CONSIDÉRANT la demande de dérogation déposée par madame Nathalie Savard, directrice du Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux membres actifs de la MRC Les Moulins de participer à la 18<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 11 juin 2015 de 13h30 à 16h30, au Centre de réadaptation La Myriade;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation présentée par madame Nathalie Savard, directrice du Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux membres actifs de la MRC Les Moulins de participer à la 18<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 11 juin 2015 de 13h30 à 16h30, au Centre de réadaptation La Myriade.

ADOPTÉ

9893-04-15 Engagement d'un « Ingénieur – Gestion des cours d'eau »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9811-02-15, le conseil de la MRC a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à engager un « Ingénieur-Gestion des cours d'eau » à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a engagé madame Amélie Parmentier à titre d'Ingénieur – Gestion des cours d'eau, laquelle est entrée en fonction le 13 avril 2015 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil ratifie l'engagement de madame Amélie Parmentier, à titre d'Ingénieur-Gestion des cours d'eau, laquelle est entrée en fonction le 13 avril 2015, à raison de 34 heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 11, débutant à l'échelon 5. Une période de probation d'un (1) an continu est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

9894-04-15 Report de la séance du comité administratif du mois de mai 2015

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la séance du comité administratif prévue le mercredi 6 mai 2015 soit et est reportée au mardi 12 mai 2015, à 8h00.

ADOPTÉ

9895-04-15 Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2015-2016

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel datée du 19 mars 2015, présentée par Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC Les Moulins au montant de 15 500,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC des Moulins retienne les services de Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, à titre de conseiller juridique pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016, le tout conformément aux dispositions contenues dans son offre de service professionnel datée du 19 mars 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-45 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9896-04-15 Renouvellement des assurances générales

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurances générales 2014-2015 seront échues le 14 avril 2015;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 9 avril 2015 énonçant les garanties pour la période du 14 avril 2015 au 14 avril 2016;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 9 avril 2015 pour le renouvellement des polices d'assurances générales, au montant de 41 308,00\$, excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-46 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme n'excédant pas 41 308,00\$, excluant la taxe provinciale, poste budgétaire 2190-420 «*Assurances*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9897-04-15 Adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière assure les activités de concertation et de développement de l'industrie bioalimentaire lanaudoise;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, au montant de 125,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-47 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme n'excédant pas 125,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9898-04-15 Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins doit désigner un représentant élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal lors des assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement d'une somme de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2015-2016.

QUE monsieur Gabriel Michaud, soit et est nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE madame Claire Messier, soit et est nommée à titre de substitut du représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-48 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9899-04-15 Appui à la Ville de Mascouche – Projet de loi privé

CONSIDÉRANT QUE le 15 décembre 2014, le conseil municipal de la Ville de Mascouche a adopté une résolution autorisant la signature d'une entente visant à établir les modalités de la fermeture de l'aéroport et la relocalisation de ses activités, prévoyant une contribution financière de la Ville de Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE le 22 décembre 2014, la Ville de Mascouche et la Corporation de l'aéroport de Mascouche ont signé une « *Entente de cessation des activités de l'aéroport de Mascouche* », sous réserve de l'obtention des pouvoirs requis aux fins d'accorder une aide à la fermeture de l'aéroport et à la relocalisation de ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit le dépôt d'un projet de loi d'intérêt privé visant à accorder à la Ville de Mascouche ce pouvoir d'accorder une aide à la fermeture de l'aéroport et à sa relocalisation hors territoire municipal mais à l'intérieur de la Province de Québec ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution numéro 150209-24 adoptée par le conseil de la Ville de Mascouche le 15 décembre 2014, laquelle autorise la signature d'une entente visant à établir les modalités de la fermeture de l'aéroport et la relocalisation de ses activités et appuie la démarche entreprise auprès de la Direction de la Législation de l'Assemblée nationale pour le dépôt d'un projet de loi d'intérêt privé visant à accorder à la Ville de Mascouche le pouvoir d'accorder une aide à la fermeture de l'aéroport et à sa relocalisation.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à la Direction de la Législation de l'Assemblée nationale, au ministre des Affaires municipales, monsieur Pierre Moreau, au maire de la Ville de Mascouche, monsieur Guillaume Tremblay, à la ministre responsable de la région de Lanaudière, madame Lise Thériault, au maire de la Ville de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille, au député de Masson, monsieur Mathieu Lemay, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de L'Assomption, monsieur François Legault.

ADOPTÉ

9900-04-15 Appui à la Conférence régionale des élus(es) – Limites des unités d'aménagement

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) portant sur une proposition de nouvelles limites du territoire de certaines unités d'aménagement a eu lieu du 19 janvier au 3 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les changements proposés visent à :

- améliorer la concordance avec les limites des régions administratives;
- diminuer le nombre d'unités d'aménagement
- simplifier les processus de gestion;
- favoriser l'atteinte des objectifs d'aménagement durable des forêts;
- permettre une plus grande souplesse au processus de planification forestière, notamment en matière d'harmonisation des usages.

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée pour la région de Lanaudière est de fusionner les unités d'aménagement 062-51 et 062-52, actuellement sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les cinq parties des unités d'aménagement 041-51, 061-52, 043-52, 064-51 et 043-51 situées dans la région de Lanaudière, mais administrées par les régions des Laurentides et de la Mauricie, ne seraient pas modifiées afin d'améliorer la concordance avec les limites de la région administrative de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE l'inadéquation entre les limites des unités d'aménagement et les limites administratives cause d'importantes problématiques, notamment quant à l'harmonisation des usages;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que les limites des unités d'aménagement soient révisées afin de les faire concorder avec les limites de la région administrative de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la CRÉ Lanaudière ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la position de la CRÉ Lanaudière dans sa démarche pour demander le rapatriement des UA dans Lanaudière afin que les limites des UA correspondent aux limites administratives régionales.

QUE la présente résolution soit transmise à la CRÉ Lanaudière, aux MRC de la région Lanaudière, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, aux députés de la région de Lanaudière, au maire de la Ville de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille, au maire de la Ville de Mascouche, monsieur Guillaume Tremblay.

ADOPTÉ

9901-04-15 Nomination d'un représentant de la MRC les Moulins au conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un remplaçant à monsieur Jean-Luc Labrecque à titre de représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Marc Campagna, soit et est nommé en remplacement de monsieur Jean-Luc Labrecque à titre de représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Jean-Luc Labrecque pour son engagement et son implication au sein du conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne.

ADOPTÉ

9902-04-15 Assistance à la séance d'information publique sur le projet de PMGMR 2015-2020

CONSIDÉRANT la séance d'information publique sur le projet de PMGMR 2015-2020 tenue le 8 avril dernier ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Solinov datée du 27 mars 2015, au montant de 2 170,00\$, excluant les taxes, afin de préparer et donner une présentation sur la gestion des matières résiduelles dans la couronne Nord de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à partir des résultats de l'étude réalisée par ladite firme sur le sujet en 2013 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de la firme Solinov datée du 27 mars 2015, au montant de 2 170,00\$, excluant les taxes, afin de préparer et donner une présentation sur la gestion des matières résiduelles dans la couronne Nord de la CMM, et ce, dans le cadre de la séance d'information publique sur le projet de PMGMR 2015-2020 tenue le 8 avril 2015, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-49 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 170,00\$, poste budgétaire 2450-400 «*Matières résiduelles*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9903-04-15

Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-4 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés*»

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tiene une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33R-4 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés*» mardi le 12 mai 2015 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boul. des Seigneurs, 2<sup>e</sup> étage, Terrebonne.

ADOPTÉ

9904-04-15

Demande de prolongation de délai pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-3 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale de 2014 des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé*»

CONSIDÉRANT QUE le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Boucher, a demandé à la MRC Les Moulins, en vertu de l'article 53.14 de la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme* (LAU), de prendre les dispositions requises pour adopter une modification au schéma d'aménagement de la MRC afin d'intégrer et de rendre applicables la nouvelle cartographie gouvernementale des zones exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé, et ce, dans les 90 jours de la signification de sa correspondance datée du 3 décembre 2014;



CONSIDÉRANT QUE, suite à des échanges avec les représentants des ministères concernés, à savoir le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Transports, la MRC Les Moulins a été informée que de nouveaux ajustements étaient requis au cadre normatif qui avait été transmis par le ministre en lien avec sa correspondance du 3 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, un ajustement aux cartes s'avère nécessaire afin d'éviter toute ambiguïté d'interprétation en lien avec le cadre normatif applicable, ce qui implique la production de nouvelles cartes qui seront également transmises à la MRC Les Moulins dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QUE les représentants des ministères de la Sécurité publique et des Transports ont offert à la MRC Les Moulins l'opportunité de tenir une séance de formation pour les professionnels de la MRC et des villes de la MRC relativement aux nouvelles cartes et dispositions du cadre normatif applicables au territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la date de la tenue de ladite séance de formation du personnel de la MRC et des villes a été reportée à une date ultérieure par les représentants des ministères;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins doit, en conformité avec la demande du ministre, procéder à l'adoption des nouvelles cartes et du nouveau cadre normatif s'y appliquant, mais qu'elle souhaite le faire suite à la réception des versions ajustées afin d'intégrer les documents à jour, et suite à la formation du personnel responsable de l'interprétation ainsi que de l'application de ces dispositions et cartes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, une prolongation de délai pour l'adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins pour les fins décrites précédemment.

QUE la durée du délai soit modulée en fonction de la date de transmission des versions ajustées des cartes et du cadre normatif, ainsi que de la date de la formation du personnel de la MRC et des villes, lesdites dates demeurant inconnues par la MRC au moment de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

9905-04-15

Autorisation de paiement - Engagement de la MRC dans le cadre du démarrage du Centre Expo Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9560-08-14, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 50 000,00\$ annuellement aux Complexes Sportifs Terrebonne, pour une période de cinq (5) ans, en échange d'une visibilité proportionnelle impliquant les villes de Terrebonne et Mascouche dans le cadre du démarrage du Centre Expo Les Moulins, le tout conformément aux termes et modalités du protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et les Complexes Sportifs Terrebonne ;

CONSIDÉRANT les factures numéros 22442 et 22443 transmises à la MRC Les Moulins par les Complexes Sportifs Terrebonne pour l'année 2015 ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 50 000,00\$ aux Complexes Sportifs Terrebonne, pour l'année 2015, soit 25 000,00\$, excluant les taxes, au 1<sup>er</sup> mars 2015 et 25 000,00\$, excluant les taxes, au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-977 « Centre Expo Terrebonne » le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-7 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 9784-01-15 relative aux engagements de la MRC Les Moulins en vigueur en 2015.

ADOPTÉ

9906-04-15 Examen du règlement de zonage numéro 1001-244, du règlement numéro 1006-014 sur les usages conditionnels et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-033 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1001-244, le règlement numéro 1006-014 sur les usages conditionnels et le règlement numéro 1005-033 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement de zonage numéro 1001-244, le règlement numéro 1006-014 sur les usages conditionnels et le règlement numéro 1005-033 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre les certificats de conformité.

ADOPTÉ

9907-04-15 Examen des règlements de zonage numéros 1103-32 et 1103-33 de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1103-32 et 1103-33;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements de zonage numéros 1103-32 et 1103-33 de la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre les certificats de conformité.

ADOPTÉ

9908-04-15 Formation en planification pour le service de transport en commun

CONSIDÉRANT QU'une formation sous le thème «Planification des horaires et découpage» est offerte par l'Association canadienne du transport urbain, au montant de 2 965, 00\$, excluant les taxes, laquelle se tiendra à Montréal, du 20 au 25 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE madame Anne-Carole Papierny, soit et est autorisée à assister à la formation offerte par l'Association canadienne du transport urbain, sous le thème «Planification des horaires et découpage», pour un montant de 2 965, 00\$, excluant les taxes, laquelle se tiendra à Montréal, du 20 au 25 avril 2015. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-50 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 965,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-454 «*Transport en commun - Formation*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de question est mise à la disposition du public. Monsieur Cantin, résidant sur la rue Gauthier à Mascouche, demande le programme de l'AQTIM et le programme du transport adapté. Il s'informe également sur le service de taxi-bus. Monsieur Claude Henri, résidant sur Place des Mésanges à Mascouche, demande si la MRC a une dette à long terme actuellement. Monsieur reprend la parole et questionne concernant les points 27, 30 et 36 de l'ordre du jour.

9909-04-15 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Guillaume Tremblay préfet suppléant

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier